



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE

Séance n°2 du 18 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Doisneau-Lamy, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Chantal JOUFFLINEAU, Mathieu FRÉMONT, Jacky LEPAGE, Guillaume BELOUARD, Christophe BOIS, Christian BLAISE, Adrien JONCHERAY, Cédric RIVRON.

Excusé : Olivier DERSOIR, Samuel HOUILLOT, Danièle GODET.

Secrétaire de séance : Lionel MOAL.

Demande de rajout d'un point à l'ordre du jour :

⇒ Création de poste pour accroissement temporaire d'activités. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.**

I. APPROBATION DU PV DU 14 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 14/01/2021.

II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

a) Compte administratif 2020

Le bilan d'un budget d'une commune au 31 décembre est nommé « compte administratif ».

Il est comparé avec le compte de gestion de la Trésorerie. Les deux doivent être identiques avant d'être validés par le Conseil Municipal.

Le bilan provisoire du budget 2020 s'établit comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
Report solde N-1	0 €	Charges générales	187 496,92 €
Emprunts : rembst capital	64 055,26 €	Charges personnel	268 887,58 €
Dépenses	175 034,06 €	Autres charges, amortissements	110 716,74 €
Intégrations (écritures d'ordre)	48 105,87 €	Intérêts d'emprunts	12 944,92 €
Total Dépenses Investissement	287 195,19 €	Total Dépenses Fonctionnement	580 046,16 €
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
Excédent investissement n-1	3 643,30 €	Excédent fonctionnement n-1	162 411,66 €
Excédent fonct. capitalisé n-1	135 614,70 €	Impôts et taxes (voir b)	399 509,48 €
FCTVA 2018 et Taxe Aménagt	15 179,38 €	Dotations Etat	267 505,85 €
Subventions	3 155,14 €	Loyers, produits des services	36 913,62 €
Emprunts	1 178 000,00 €	Rbst charges personnel, divers	18 397,88 €
Amortissements et Intégrations	91 974,32 €		
Total Recettes Investissement	1 427 566,84 €	Total Recettes Fonctionnement	884 738,49 €
Solde Investissement	1 140 371,65 €	Solde Fonctionnement	304 692,33 €
Solde provisoire au 31 décembre 2020 : + 1 445 063,98 €			

b) Taxes locales 2021

La ligne « Impôts et taxes » de 399 509,48 € comprend : les attributions de compensation de la CCPC depuis la fusion (47628 €) + le FNGIR-compensation suite réforme fiscalité (17040 €) + le FPIC-compensation des charges transférées à la CCPC pour le FPU (16625 €) + l'impôt sur les jeux (464,48 €) + les taxes locales (317752 €).

L'état 1259, reçu habituellement début mars, récapitule les bases à partir desquelles sont calculés les taux d'imposition. Ces bases sont alors prévisionnelles et elles ne sont connues de

manière effective qu'en fin d'année civile. Ci-dessous, le tableau récapitulatif des impositions de 2020 :

	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produits prévisionnels	Bases effectives 2020	Produits perçus	Différences
TAXE HABITATION	481200	19,13	92 053,56 €	493337	94 375,37 €	2 321,81 €
TAXE FONCIERE BATI	474300	31,16	147 791,88 €	473138	147 598,00 €	- 193,88 €
TAXE FONCIERE NON BATI	212300	35,57	75 515,11 €	213038	75 777,62 €	262,51 €
			315 360,55 €		317 750,98 €	2 390,43 €

Introduction de Monsieur le Maire :

Pour prévoir le budget 2021, il faut prendre en compte l'incidence du covid sur les recettes 2020. Pour rappel, en 2019, les recettes des locations de la salle de l'Orion et autres salles étaient de 52 459 €, pour la cantine et la garderie elles s'élevaient à 30 233 €, soit un total de 82 692 €. Par contre, pour 2020, les recettes totales des salles dont l'Orion sont de 9 800 € et celles de la cantine et garderie sont de 20 000 €, soit un total 29 800 €. L'écart de recettes établi est de l'ordre de 52 892 € auquel nous pouvons déduire la baisse des charges de 13 708 €, soit un manque à gagner réel de 39 184 €. Pour faire simple, la perte pour 2020 par rapport à 2019 est d'environ 40 000 € à laquelle s'ajoute celle de 2021 qui peut être évaluée à au moins la moitié de l'année précédente soit 20 000 €, soit un total de 60 000 € pour les 2 années. De plus, nous pouvons prévoir d'ores et déjà 40 000 € pour la réfection totale de la toiture de l'Orion, soit 100 000 € en moins. Par ailleurs, la projection du budget sur l'année 2022, montre un déficit budgétaire de 70 0000 €.

Sans ces difficultés imprévisibles, le budget de la commune était déjà au plus près et ne peut donc absorber ces importants aléas, c'est pourquoi, une augmentation des taux est proposée dans le tableau suivant :

	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021 + 2 points	Taux 2021 + 4 points	Produits prévisionnels	Différences si augmentation
TAXE HABITATION	493337	19,13		94 375,37 €	- €
TAXE FONCIERE BATI	473138	33,16		156 892,56 €	9 462,76 €
TAXE FONCIERE NON BATI	213038		39,57	84 299,14 €	8 521,52 €
				335 567,07 €	17 984,28 €

Sachant que suite à cette augmentation les niveaux de taxe restent très comparables à ceux de communes voisines, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de statuer sur ce sujet aujourd'hui mais il ne sera définitivement voté que lors du conseil du mois prochain.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émettent un avis de principe favorable à l'augmentation de 2 points pour la taxe foncière sur le bâti et de 4 points pour la taxe foncière sur le non-bâti.

c) Préparation du budget 2021

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
Restes à Réaliser de 2020	1 170 406,65 €	Charges générales	219 060,00 €
Emprunts : rembst capital	116 588,40 €	Charges personnel	269 100,00 €
Ecritures d'ordre budgétaire	85 500,00 €	Autres charges, amortissements	109 650,00 €
Investissements validés	152 500,00 €	Intérêts d'emprunts	19 500,00 €
Investissements ou provisions	226 357,69 €	Transfert à l'investissement	392 890,77 €
Total Dépenses Investissement	1 751 352,74 €	Total Dépenses Fonctionnement	1 010 200,77 €
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
Excédent investissement n-1	1 140 371,65 €	Excédent fonctionnement n-1	304 692,33 €
FCTVA n-2 et Taxe Aménagt	10 500,00 €	Impôts et taxes	416 857,00 €
Subventions et Divers	91 090,32 €	Dotations Etat	235 900,00 €
Ecritures d'ordre budgétaire	116 500,00 €	Loyers, produits des services	36 075,00 €
Transfert du fonctionnement	392 890,77 €	Rbst charges personnel, divers	16 676,44 €
Total Recettes Investissement	1 751 352,74 €	Total Recettes Fonctionnement	1 010 200,77 €
Solde Investissement	0 €	Solde Fonctionnement	0 €

d) Projections pour les années à venir

La préparation du budget 2021 démontre que l'impact des pertes financières liées à la crise sanitaire reste absorbable cette année grâce aux précédents budgets sains.

Par contre, pour 2022, le cumul des pertes des recettes ainsi que le paiement des principales dépenses de travaux de l'école vont engendrer un solde négatif de l'ordre de 37 000 €, sans prévoir des investissements importants et malgré l'encaissement des subventions.

Dès lors, le budget de l'année 2023 restera fragile et les dépenses à prévoir seront limitées.

III. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission « Finances », rassemblée le 2 février, a déterminé le montant de la subvention attribuée aux associations tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

<u>Associations Communales</u>		Montant accordé
Etang du Lavoir	Pêche	200,00 €
APE	Parents élèves	500,00 €
Ecole publique	Fonctionnement	315,00 €
FC SOM 53	Football	1 500,00 €
Gym Selloise	Gym	500,00 €
Société de Pêche Niaflès/La Selle	Pêche	100,00 €
Tennis de table	Tennis de table	1 000,00 €
	Sous-total	4 115,00 €
<u>Autres associations</u>		
Secours populaire		50,00 €
Secours catholique	Equipe de Craon	50,00 €
Chambre de métiers et de l'artisanat	Espace conseil apprentissage 4 jeunes	50,00 €
Fondation du Patrimoine	Sauvegarde patrimoine	75,00 €
Maires ruraux Mayenne	Association maires ruraux	110,00 €
Réseau des collectivités mayennaises - Synergies (adhésion)	échange d'expériences entre collectivités	300,00 €
Fourrière Départementale	Convention avec la SPA	325,04 €
CAUE 53 (adhésion)	Conseil architecture, urba et environn	100,00 €
AMF 53 (adhésion)	Association des Maires de France	269,60 €
	Sous-total	1 329,64 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES		5 444,64 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de verser les subventions aux associations selon le tableau récapitulatif ci-dessus.

IV. OUVERTURE DE CREDITS

Lors de la préparation du budget 2020, les crédits alloués aux travaux du logement du commerce étaient de 20 000 € car les devis n'avaient pas encore été réalisés.

En janvier 2021, dans le cadre des Restes à Réaliser (RAR), vous avez reporté le solde non utilisé des crédits de 2020, soit 4 546,56 €.

Aujourd'hui, les travaux sont terminés et le montant total des factures s'élève à 29 068,08 €.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'ouverture de crédits au budget 2021 pour les factures ci-dessous :

- Au compte 2135 de l'opération 187 pour un montant de 8 797,19 €, suivant la facture n°FC122101030 de SN LENOIR pour le solde des travaux de plomberie, électricité et VMC du logement communal.

- Au compte 2135 de l'opération 187 pour un montant de 556,97 €, suivant la facture FA00000048 de la SARL MADIOT Benoît pour des travaux de menuiserie au logement communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ***Autorise Monsieur le Maire à ouvrir des crédits au budget 2021 pour les factures ci-dessus citées.***

V. ADMISSION EN NON-VALEUR

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour l'admission en non-valeur de la créance de plusieurs redevables pour un montant total de 2,81 € car les montants sont inférieurs au seuil exigible pour effectuer des poursuites.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ***D'accepter de prendre en charge la créance en non-valeur de 4 redevables pour un montant total de 2,81 €.***

VI. CHOIX DE L'AIRE DE JEUX

Parole à Chantal JOUFFLINEAU

La commission « Espaces Verts » étudie depuis plusieurs mois maintenant le changement de quelques jeux de l'aire en haut du lotissement de la Talbottière.

En effet, suite à un contrôle de conformité, certains jeux et leur support avaient été déclarés non-conformes à cause surtout de leur vétusté.

Plusieurs sociétés ont donc été contactées et la commission a retenu la SARL SDU (Sport et Développement Urbain) pour un montant total de 21 929,05 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ***D'accepter le devis de la société SDU, pour le remplacement de plusieurs structures de jeux et pour l'installation de sols coulés, pour un montant total de 21 929,05 € ttc.***

VII. OPERATION « ARGENT DE POCHE » 2021

Parole à Chantal JOUFFLINEAU

Pour rappel, l'objectif de cette action est de permettre aux jeunes mineurs, de 16 à 18 ans, de travailler sur des chantiers, moyennant une rémunération.

L'opération « Argent de poche » peut être reconduite pour toute l'année 2021, avec une vingtaine de jeunes concernés. Les bénévoles et les élus impliqués sont prêts à œuvrer et s'engagent à suivre toutes les mesures sanitaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ***D'engager le dispositif argent de poche pour l'année 2021.***
- ***De verser 15 € pour 3 heures de travail par jour, pour 10 chantiers maximums par année, par jeune, par virement du compte 65888 approvisionné.***
- ***D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.***

VIII. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2021-01 du 11 février 2021,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- ***RENONCER à son droit de préemption urbain sur la parcelle située au 22 rue de la Croix du Bray et cadastrée ZO 130, d'une superficie totale de 800 m², dont les propriétaires actuels sont M. et Mme LEBLAY ;***
- ***DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.***

IX. RAPPORT DES COMMISSIONS

C
·
J
O
U
R
N
E
A
U

➤ Commission Espaces verts :

- Visite du service technique tous les 1^{er} lundis du mois par un membre de la commission « espaces verts » : compte-rendu du 01/02/2021.
- Terrain taluté devant chez Hautbois : les élus effectueront les travaux avec le service technique.
- Afin de seconder le service technique pendant la période haute de l'année aux espaces verts, il est proposé le recrutement d'une personne à raison de 3h par jour, 3 jours par semaine, de mars à mai.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- *DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour la création d'un emploi non permanent à temps incomplet de 9 heures par semaine, pendant 3 mois, à compter du 1er mars 2021. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'Adjoint Technique*
- *DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.*

➤ Commission Voiries/Urbanisme/... :

- Rendez-vous avec Mr Bouleau, de la voirie départementale, le 28/01 : compte-rendu.
- Panneaux Lacroix : livraison des n° de rue et des panneaux des nouveaux adressages le 15/02.
- Commission voiries le 30/01/2021 : compte-rendu
 - Route du Ponceau : demande de devis envoyée et attente retour pour le 20/02.
 - Plateau RD150 : projet reporté.
 - PLU : Attente de l'avis des PPA et PPC (délai de 3 mois à compter du 17/12/2020). Avis de modification paru dans la presse le 12/02.
 - Implantation des piquets pour les panneaux repoussée. Demande de carottages aux entreprises en cours. Pose des panneaux par le service technique.
 - Rues à rénover : 3 rues concernées « Croix du Bray », « de la Futaie » « des Charmilles ».
 - Marquage au sol rue de la Futaie à revoir.

S
·
D
E
R
V
A
L

➤ Commission Sport/Culture/ Animation et Communication

- Réunion de la commission le 10/02 :
 - Réflexions pour dynamiser la fête de Noël dans le village – réunion le 17/03 avec associations.
 - Demande de prévoir 500 € pour l'achat d'illuminations.
 - Lancement du concours des maisons fleuries – réunion le 31/03 à 20h30.

➤ Commission Finances/Vie économique

- Commission Finances des 26/01, 02/02 et 09/02 : vu au point II et III.
- Un dossier de demande de subvention va être déposé au Ministère de la cohésion des territoires.
- Orion :
 - délibération du 11/06/2020 pour maintien des tarifs de 2020 lorsque report des locations prévues entre le 14/03 et le 31/10/2020 sur 2021 ou 2022. + en cas d'annulation, arrhes restituées.
 - Que faisons-nous pour les reports ou annulations depuis le 31/10/2020 ?
 - Proposition des Adjointes et du Maire : garder le même principe pour les locations du 01/11/2020 au 31/10/2021. A passer au conseil prochain.
- Fonds de résilience de la CCPC : un courrier va être adressé aux entreprises selloises.

➤ Santé

- Mesure de la qualité de l'air intérieur : dossier en cours de finition pour la partie bilan technique. Reste le plan d'actions à mettre en œuvre.
- Mesure du Radon : sera effectué à l'automne 2021.

L
M
O
A
L

S
·
B
E
L
L
A
N
G
E
R

- **Commission Bâtiments**
 - Nouvelle école : réunion de chantier du 08/02 : compte-rendu
 - Changement lieu arrivée d'eau en discussion
 - Revoir avec TE53 pour éclairage public
 - Fenêtres : choix d'une ouverture mécanique.
 - Espaces verts : transmission des avis des institutrices.
 - Prochaine réunion de chantier le lundi 22 février.
 - Commerce : vu au point IV.
 - Pavillon du cèdre : travaux toujours pas commencés.
 - Orion :
 - Test d'infiltrométrie le 29/01 : des trous microscopiques ont été constatés sur l'ensemble de la toiture. Demande de devis en cours auprès de 2 entreprises.
 - C. Blaise a reçu des entreprises pour faire les devis de réparation du parquet.
 - Complexe sportif : commission du 27/01 => compte-rendu.
 - Bibliothèque : aménagement de sanitaires en réflexion.
 - Devis reçu pour alarme dans bâtiments communaux : 6 388,86 € ttc.
 - Vérification électrique des bâtiments : compte-rendu Socotec analysé par commission et transmission à Denis d'un tableau récapitulatif où il a listé ce qu'il peut faire lui-même.
 - Bâtiments communaux : commencer à réfléchir sur le devenir de tous les bâtiments après la construction de l'école.
- **Commission Affaires sociales**
 - Argent de poche (Chantal) : Vu au point VII.
 - CCAS : réunion fixée le 16 mars à 20h pour vote du budget et autres points.
- **Commission Scolaire et Périscolaire**
 - Réunion des agents et de la commission périscolaire le 08/02 : compte-rendu. Prochaine réunion programmée le 12/04.
 - Solution trouvée en cas d'absence à 7h15 pour la garderie. 2 agents et un élu sont volontaires et leurs numéros de téléphone seront apposés sur une affiche à l'entrée de l'école.
 - Information de Mme Rouxel : le coût du séjour est moins important que prévu (15740,70 € au lieu de 17036,10 €). La commune maintient la subvention initiale de 130 € par élève.
 - Prochain conseil d'école le 9 mars à 20h en visioconférence.

X. DIVERS

- ⇒ Travaux à la Rincerie : compte-rendu.
- ⇒ Prochain conseil municipal le jeudi 25 mars 2021 à 20h30.

Fin de séance à 23h45

Joseph JUGÉ	Séverine DERVAL	Sylvie BELLANGER
Lionel MOAL	Chantal JOUFFLINEAU	Samuel HOUILLOT (Excusé)
Adrien JONCHERAY	Mathieu FRÉMONT	Danièle GODET (Excusée)
Jacky LEPAGE	Guillaume BELOUARD	Christian BLAISE
Olivier DERSOIR (Excusé)	Cédric RIVRON	Christophe BOIS